



**COMMUNIQUÉS
DE PRESSE**



Communiqués de presse - archives nationales 2004

Le gouvernement du Canada annonce l'affectation de crédits pour l'aide à la rénovation au Yukon

WHITEHORSE, Yukon, 17 mai 2004 – La prolongation de trois ans des programmes de réparations et de rénovations résidentielles du gouvernement du Canada, dont le financement s'élèvera à environ 2,1 millions de dollars, aidera les aînés et les propriétaires-occupants à faible revenu, les personnes handicapées et les Autochtones du Yukon à vivre dans des logements plus sécuritaires, plus accessibles et de meilleure qualité. Ces fonds permettront également d'améliorer les maisons d'hébergement d'urgence et d'hébergement transitoire destinées aux victimes de violence familiale.

L'honorable Larry Bagnell, député fédéral du Territoire du Yukon, en a fait l'annonce aujourd'hui au nom d'Andy Scott, ministre d'État (Infrastructure) et ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

« Par l'entremise de la SCHL, le gouvernement du Canada se consacre à la remise en état de logements vieillissants à l'intention des ménages à faible revenu et s'engage à fournir des façons d'aider les aînés et les personnes handicapées à vivre de façon autonome, a indiqué M. Bagnell. Il s'agit d'un élément important de notre stratégie nationale pour le logement abordable qui vise à préserver et à améliorer le parc de logements existants. Convertir des immeubles existants est également un moyen efficace et responsable d'appuyer le développement durable. »

En 2003-2004, la SCHL a engagé environ 690 000 \$ afin de venir en aide à quelque 50 ménages du Yukon par l'entremise de divers volets du Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL), du programme Logements adaptés : aînés autonomes (LAAA) et du Programme de réparations d'urgence (PRU).

Les fonds engagés s'inscrivent dans la tradition du PAREL vieille de 30 ans, qui vise à répondre aux besoins des Canadiens en matière de logement. Le PAREL est un élément fondamental de la ligne de conduite canadienne en matière de logement et de la stratégie nationale pour le logement, qui inclut une contribution de 1 milliard de dollars du gouvernement fédéral dans le logement abordable.

En plus de ces crédits, le gouvernement du Canada verse chaque année, par l'entremise de la SCHL, environ 8,6 millions de dollars d'octrois, de contributions et de subventions afin de venir principalement en aide à quelque 1 200 familles à revenu peu élevé, aux aînés, aux personnes handicapées, aux Autochtones et aux victimes de violence familiale. Le gouvernement a également affecté 5,5 millions de dollars dans la production de nouveaux logements abordables en vertu de l'Entente Canada-Yukon concernant le logement abordable.

La SCHL est en quête de nouvelles demandes de financement en vertu de ses programmes de réparations et de rénovations résidentielles pour l'exercice 2004-2005. Pour obtenir un complément d'information à ce sujet, veuillez communiquer avec le bureau de la SCHL pour le Yukon, au (867) 633-7542, ou visitez notre site Web au www.schl.ca.

Nouvelles hypothécaires - Le gouvernement du Canada annonce l'affectation de crédits pour ...

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Deborah Taylor
SCHL
(613) 748-2586



Annonce concernant le PAREL à Whitehorse au Yukon le 17 mai 2004
Larry Bagnell député

Feuillet documentaire – Programmes d'aide à la rénovation résidentielle

Nouvelles hypothécaires - Le gouvernement du Canada annonce l'affectation de crédits pour ...

Les programmes d'aide à la rénovation existants de la Société canadienne d'hypothèques et de logement destinés à venir en aide aux Canadiens à faible revenu, bénéficient de crédits supplémentaires de 384 millions de dollars. Des améliorations ont été apportées récemment aux programmes de rénovation fédéraux pour améliorer leur efficacité à venir en aide aux personnes ayant les plus grands besoins, notamment les Canadiens à faible revenu vivant dans un logement ne répondant pas aux normes exigées, les Autochtones, les aînés, les personnes handicapées et les victimes de violence familiale. Ces modifications sont le fruit de consultations et d'une évaluation approfondie du Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL).

Les modifications comprennent l'augmentation des plafonds de l'aide, afin de tenir compte des coûts actuels de rénovation d'une habitation. D'autre part, les bénéficiaires de l'aide seront dispensés de tout remboursement. Les améliorations comprennent également une nouvelle méthode de calcul du revenu total des ménages, de façon à inclure les coûts supplémentaires que doivent absorber les personnes handicapées.

Renseignements relatifs aux programmes

Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL) pour propriétaires-occupants

Ce programme prévoit une aide financière à l'intention des propriétaires-occupants à faible revenu qui possèdent leur logement et y habitent, pour les aider à faire des réparations afin de rendre le logement conforme aux normes minimales de salubrité et de sécurité. L'aide maximale est de 24 000 \$ par ménage.

PAREL locatif/PAREL maisons de chambres

Ce programme fournit une aide aux propriétaires-bailleurs de logements abordables pour leur permettre de payer les réparations obligatoires à leurs logements ou chambres occupés par des locataires à faible revenu. L'aide maximale est de 36 000 \$ par logement et de 24 000 \$ par chambre.

Programme d'amélioration des maisons d'hébergement

Ce programme prévoit des fonds pour la réparation, la remise en état et l'amélioration des maisons d'hébergement existantes pour victimes de violence familiale, ainsi que pour l'acquisition ou la construction de maisons d'hébergement d'urgence ou d'hébergement transitoire, là où le besoin se fait sentir.

PAREL conversion

Ce programme fournit une aide financière pour la conversion d'immeubles non résidentiels en logements ou chambres abordables à l'intention de ménages à faible revenu. L'aide maximale est de

36 000 \$ par logement et de 24 000 \$ par chambre.

Programme de réparations d'urgence

Ce programme fournit jusqu'à 11 000 \$ aux propriétaires-occupants ou aux occupants à faible revenu vivant dans les régions rurales pour leur permettre d'entreprendre des réparations urgentes qui sont nécessaires pour qu'ils puissent demeurer dans leur logement en toute sécurité.

PAREL pour les personnes handicapées

Ce programme fournit une aide financière aux propriétaires-occupants et aux propriétaires-bailleurs pour leur permettre d'apporter des modifications visant à rendre plus accessibles des logements occupés par des personnes handicapées à faible revenu ou leur étant destinés. L'aide par logement locatif se chiffre à 36 000 \$ par logement, alors qu'elle est de

Nouvelles hypothécaires - Le gouvernement du Canada annonce l'affectation de crédits pour ...
24 000 \$ pour les propriétaires-occupants et les maisons de chambres.

Programme Logements adaptés : aînés autonomes (LAAA)

Ce programme prévoit des fonds pouvant atteindre 3 500 \$ pour aider les propriétaires-occupants et les propriétaires-bailleurs à apporter des modifications mineures à des logements occupés par des aînés à faible revenu, de façon à ce que ceux-ci puissent continuer à vivre dans leur logement de façon autonome